

Index Egalité Femmes-Hommes GROUPE ADF 2023

Chaque année, GROUPE ADF calcule et déclare pour ses entités juridiques d'au moins 50 salariés, la note globale de l'Index de l'égalité femmes-hommes, ainsi que la note obtenue à chacun des indicateurs le composant.

L'Index, sur 100 points, est composé de 4 à 5 indicateurs selon la taille de l'entreprise :

- L'écart de rémunération femmes-hommes (**40 points**),
- L'écart de répartition des augmentations individuelles (**35 points pour les entreprises de moins de 250 salariés, 20 points pour les entreprises de plus de 250 salariés**),
- L'écart de répartition des promotions (uniquement pour les entreprises de plus de 250 salariés) (**15 points**),
- Le nombre de salariés augmentés à leur retour de congé de maternité ou adoption (**15 points**),
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations (**10 points**).

1. Notre engagement envers l'égalité femmes-hommes

Résultats de l'Accord Egalité Professionnelle 2022-2024

Afin d'améliorer l'égalité femmes-hommes, GROUPE ADF et les organisations syndicales de salariés représentatives du Comité Social Central (CSC) ont signé en 2022 un Accord sur l'égalité professionnelle appliqué à l'ensemble des entités du groupe membre du CSC, comprenant plusieurs mesures sur la cohérence des postes, la rémunération, le recrutement, la gestion de carrière, la formation, le congé de maternité/paternité/parental/adoption, le temps partiel et l'équilibre vie professionnelle/vie privée.

Les mesures mises en place ont permis d'améliorer le score de chaque entité juridique* avec une progression importante entre 2022 et 2023 :

- **+ 6** points pour GROUPE ADF
- **+ 2** points pour LATESYS
- **+ 38** points pour l'UES PACA (*regroupant ADF MAINTENANCE INDUSTRIELLE, ATELIERS DE FOS et ADF ENVIRONNEMENT*).

**Les entités ADF INDUSTRIAL SOLUTIONS et ADF NUCLEAIRE n'étaient pas éligibles les années précédentes.*

Afin de garantir une bonne compréhension des données ci-dessous, il est précisé que l'indicateur écart de rémunération femmes-hommes, tel qu'il résulte de l'index ne porte que sur une comparaison large selon la catégorie socio-professionnelle et la tranche d'âge. Le résultat obtenu, en ce qu'il ne constitue pas une comparaison à poste équivalent, ne reflète donc pas l'écart réel de rémunération entre femmes et hommes au sein de l'entreprise.

Mesures en cours et prévues pour poursuivre l'amélioration de notre index

GROUPE ADF poursuit et enrichit ses mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes qui seront intégrées dans le nouvel Accord Egalité Professionnelle actuellement en phase de finalisation. Notamment dans le déploiement de sa GPEEC (Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences), une attention particulière est portée aux talents féminins en proposant après revue annuelle des talents des plans de développement des compétences, des événements qui mettent en valeur les femmes dans l'industrie, la mise en

place de grilles de rémunération pour les jeunes diplômées de notre parcours pépinière graduate programm. Egalement GROUPE ADF a lancé fin 2023 un projet novateur, visant à soutenir et valoriser les talents féminins dans l'industrie. Ce projet a pour ambition d'accompagner nos collaboratrices à atteindre leur plein potentiel, en leur offrant un parcours dédié où elles pourront développer leurs compétences, leur leadership et mieux appréhender l'impact des stéréotypes de genre sur leur carrière professionnelle.

2. Index Egalité Femmes-Hommes 2023 par entité du GROUPE ADF

Entité juridique	Score 2023 (sur 100)
ADF ALSACE	Non calculable*
ADF INDUSTRIAL SOLUTIONS	69
ADF MANUFACTURING	Non calculable*
ADF NUCLEAIRE	81
ADF RHÔNE ALPES	Non calculable*
ADF TARLIN INDUSTRIES	Non calculable*
ADF TECHNOLOGIES	Non calculable*
ADF VAL DE SEINE	Non calculable*
APMG	Non éligible**
G2 METRIC	Non calculable*
GALIXIA	Non éligible**
GROUPE ADF	75
LATESYS	74
NATURE ET TECHNOLOGIES	Non éligible**
NOVEXA	Non éligible**
UES COTE OUEST (ADF COTE OUEST, TECHNICOVER)	Non calculable*
UES GUYANE (ADF COTE OUEST, ADF LOGISTICS)	Non calculable*
UES PACA (ADF MAINTENANCE INDUSTRIELLE, ATELIERS DE FOS, ADF ENVIRONNEMENT)	73
Consolidé GROUPE ADF	84

*Non calculable** : les effectifs validés représentent moins de 40% des effectifs totaux

*Non éligible*** : le nombre de salariés est inférieur à 50 salariés

Nous calculons également de manière volontaire (hors cadre réglementaire) l'index Egalité Femmes-Hommes du groupe (84/100) en consolidant l'ensemble des données de chaque entité juridique. Cet indicateur consolidé offre une vue d'ensemble de l'égalité femmes-hommes au sein de GROUPE ADF et permet d'évaluer l'efficacité globale des actions mises en place.

3. Détail de chaque index par catégorie

ADF ALSACE	Nombre de points obtenus	Nombre points maximum des indicateurs calculables
1 – Ecart de rémunération	INCALCULABLE	0
2 – Ecart de taux d'augmentations individuelles	35	35
3 – Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15	15
4 – Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10
Total des indicateurs calculables	50	60
INDEX (sur 100 points)	INCALCULABLE	100

ADF INDUSTRIAL SOLUTIONS	Nombre de points obtenus	Nombre points maximum des indicateurs calculables
1 – Ecart de rémunération	19	40
2 – Ecart de taux d'augmentations individuelles	35	35
3 – Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15	15
4 – Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10
Total des indicateurs calculables	69	100
INDEX (sur 100 points)	69	100

ADF MANUFACTURING	Nombre de points obtenus	Nombre points maximum des indicateurs calculables
1 – Ecart de rémunération	INCALCULABLE	0
2 – Ecart de taux d'augmentations individuelles	35	35
3 – Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	INCALCULABLE	0
4 – Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10
Total des indicateurs calculables	35	45
INDEX (sur 100 points)	INCALCULABLE	100

ADF NUCLEAIRE	Nombre de points obtenus	Nombre points maximum des indicateurs calculables
1 – Ecart de rémunération	31	40
2 – Ecart de taux d'augmentations individuelles	35	35
3 – Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15	15
4 – Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10
Total des indicateurs calculables	81	100
INDEX (sur 100 points)	81	100

ADF RHONE ALPES	Nombre de points obtenus	Nombre points maximum des indicateurs calculables
1 – Ecart de rémunération	INCALCULABLE	0
2 – Ecart de taux d'augmentations individuelles	35	35
3 – Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	INCALCULABLE	0
4 – Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10
Total des indicateurs calculables	35	45
INDEX (sur 100 points)	INCALCULABLE	100

ADF TARLIN INDUSTRIES	Nombre de points obtenus	Nombre points maximum des indicateurs calculables
1 – Ecart de rémunération	INCALCULABLE	0
2 – Ecart de taux d'augmentations individuelles	35	35
3 – Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	INCALCULABLE	0
4 – Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10
Total des indicateurs calculables	35	45
INDEX (sur 100 points)	INCALCULABLE	100

ADF TECHNOLOGIES	Nombre de points obtenus	Nombre points maximum des indicateurs calculables
1 – Ecart de rémunération	INCALCULABLE	0
2 – Ecart de taux d'augmentations individuelles	35	35
3 – Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	INCALCULABLE	0
4 – Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10
Total des indicateurs calculables	35	45
INDEX (sur 100 points)	INCALCULABLE	100

ADF VAL DE SEINE	Nombre de points obtenus	Nombre points maximum des indicateurs calculables
1 – Ecart de rémunération	INCALCULABLE	0
2 – Ecart de taux d'augmentations individuelles	INCALCULABLE	0
3 – Ecart de taux de promotions	INCALCULABLE	0
4 – Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	INCALCULABLE	0
5 – Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10
Total des indicateurs calculables	0	10
INDEX (sur 100 points)	INCALCULABLE	100

G2METRIC	Nombre de points obtenus	Nombre points maximum des indicateurs calculables
1 – Ecart de rémunération	INCALCULABLE	0
2 – Ecart de taux d'augmentations individuelles	35	35
3 – Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	INCALCULABLE	0
4 – Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10
Total des indicateurs calculables	35	45
INDEX (sur 100 points)	INCALCULABLE	100

GROUPE ADF	Nombre de points obtenus	Nombre points maximum des indicateurs calculables
1 – Ecart de rémunération	25	40
2 – Ecart de taux d'augmentations individuelles	35	35
3 – Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15	15
4 – Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10
Total des indicateurs calculables	75	100
INDEX (sur 100 points)	75	100

LATESYS	Nombre de points obtenus	Nombre points maximum des indicateurs calculables
1 – Ecart de rémunération	34	40
2 – Ecart de taux d'augmentations individuelles	20	20
3 – Ecart de taux de promotions	5	15
4 – Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15	15
5 – Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10
Total des indicateurs calculables	74	100
INDEX (sur 100 points)	74	100

UES COTE OUEST	Nombre de points obtenus	Nombre points maximum des indicateurs calculables
1 – Ecart de rémunération	INCALCULABLE	40
2 – Ecart de taux d'augmentations individuelles	35	35
3 – Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15	15
4 – Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10
Total des indicateurs calculables	50	60
INDEX (sur 100 points)	INCALCULABLE	100

UES GUYANE	Nombre de points obtenus	Nombre points maximum des indicateurs calculables
1 – Ecart de rémunération	INCALCULABLE	40
2 – Ecart de taux d'augmentations individuelles	35	35
3 – Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	INCALCULABLE	15
4 – Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10
Total des indicateurs calculables	35	45
INDEX (sur 100 points)	INCALCULABLE	100

UES PACA	Nombre de points obtenus	Nombre points maximum des indicateurs calculables
1 – Ecart de rémunération	23	40
2 – Ecart de taux d'augmentations individuelles	20	20
3 – Ecart de taux de promotions	15	15
4 – Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15	15
5 – Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	10
Total des indicateurs calculables	73	100
INDEX (sur 100 points)	73	100